

1. Comment faire face aux contraintes budgétaires de la CCLO ?
2. Travaux au CET suite à l'incendie
3. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen des demandes de communes
4. Recrutement d'un responsable du service garage-magasin
5. Octroi d'indemnités de stage
6. Autorisation donnée au Président de signer un avenant
7. Information au Bureau concernant l'attribution de marchés

1. COMMENT FAIRE FACE AUX CONTRAINTES BUDGETAIRES DE LA CCLO ?

Une synthèse relative aux contraintes budgétaires de la CCLO est présentée au bureau. Le bureau prend acte de ces informations et confirme la volonté de voter le BP 2016 en décembre 2015.

2. TRAVAUX AU CET SUITE A L'INCENDIE

Le bureau émet un avis favorable, d'une part, à la réparation des dégâts occasionnés par l'incendie au CET comme suit : réparation partielle de l'alvéole avec la mise en place du complexe d'étanchéité uniquement sur le flanc inférieur recevant aujourd'hui les déchets et pose d'une géomembrane simple de protection du talus (64 020 € HT) et déblaiement des déchets (9 500 € HT) pour un coût total de 73 520 € HT soit 88 224 € TTC et, d'autre part, à l'installation, par prévention et/ou comme solution d'attente des services de secours, d'un système d'arrosage avec pompage dans les bassins de lixiviats qui pourrait être asservi à la caméra thermique pour un montant de 25 350 € HT soit 30 420 € TTC sans l'asservissement.

3. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DES DEMANDES DE COMMUNES

Le bureau émet un avis favorable aux demandes transmises par les communes de Mesplède et Pardies pour le compte de deux associations implantées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

4. RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE DU SERVICE GARAGE-MAGASIN

Le poste de responsable du service garage/magasin est à pourvoir. Une offre d'emploi de technicien est parue dans la presse spécialisée. Après audition des candidats, un agent dont le profil correspond parfaitement au poste est retenu.

Le bureau émet un avis favorable au recrutement d'un agent non-titulaire, de catégorie B, pour 1 an à compter du 1^{er} octobre 2015.

5. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE

Au vu des règles retenues en la matière, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'indemnités, pour un montant total de 6308,50 €, à 2 étudiantes ayant effectué leurs stages au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

6. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT SUIVANT :

Le bureau autorise son Président à signer l'avenant n° 3 au lot 08A (plâtrerie – cloisonnement) du marché relatif à la construction d'un centre culturel à Mourenx suite à des retards dans la réalisation de certains travaux d'entreprises qui génèrent un décalage de chantier de 3 mois. Le délai contractuel global passe de 22 à 25 mois.

7. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES)

Le bureau prend acte de l'attribution des trois marchés suivants : fourniture de composteurs individuels, acquisition d'une solution hébergée de gestion de la médiathèque intercommunale du centre culturel et du réseau de lecture publique sur le territoire et prestations associées et études de sols : sondages géotechniques, études et essais routiers
